



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E86501

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2026

ÉDITÉ LE 02/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2010

Forme juridique : SCOP

Capital : 6 050

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 2010B00192

Siret : 521 014 159 00029

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0003089

Assurance Responsabilité Travaux :

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301863316

Assurance Responsabilité Civile :

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301863316

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : ENERGIES TEAM

117 RUE DE CONCISE
86500 MONTMORILLON

Téléphone : 05 49 91 15 33

Portable : 06 78 36 20 17

Fax : 05 49 91 11 30

Site Internet : www.energies-team.com

E-mail : energiesteam@orange.fr

Responsabilité légale :

GEEROMS CAROLE MANDATAIRE / KUHTA JACKY MANDATAIRE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	20/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.